

Département du nord

Arrondissement de
Douai

OBJET

Budget primitif 2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 059-265904490-20240321-DEL2024BUDGET-DE

SOCIALE D'ORCHIES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 février, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'Orchies s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Ludovic ROHART, pour la tenue de la session ordinaire en suite de la convocation faite le douze février 2024, conformément à la loi.

Présents : Ludovic ROHART, Carine GAU, Nelly THIEFFRY, Gilda GRIVON, Marie-Josée MASSON, Patrick FREMAUT, Josiane VERIN, Catherine LECOINTRE, José DEVOS, STEPHANE DELCROIX

Excusés : ROGER VANDEVYVERE, DOMINIQUE LEMAIRE, FRANCIS MASCLET, GERARD CAMBIEN, SAMUEL DEBRIL

Absents : Anne-Sophie DEBERDT

A donné pouvoir :

Mme Carine GAU, Adjointe déléguée aux affaires sociales, rappelle à l'assemblée que le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le Conseil d'Administration prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir.

Résultat du vote

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Lors de la séance 22 février 2024, le Conseil d'Administration a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet du budget primitif pour l'exercice 2024 soumis à adoption selon la note de présentation ci-jointe.

Vu l'exposé de Mme Carine GAU ;

Vu l'instruction budgétaire M57 ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'Administration du 22 février 2024 ;

Considérant le projet de budget primitif 2024 soumis au vote par chapitre et par nature, avec une présentation fonctionnelle ;

Après avoir délibéré, Le Conseil d'Administration,

Adopte le Budget primitif 2024 tel que transmis dans la maquette officielle, chacune des sections (fonctionnement et investissement) étant équilibrée en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Président,

Ludovic ROHART

Délibération

transmise en

Sous Préfecture de

DOUAI le 21 MARS 2024

Publiée le 21 MARS 2024

Certifié exact

Le Président,



DGS